

# Retour sur l'AG du futur



L'actionnaire, un rôle souvent oublié par le grand public et qui pourtant est primordial dans la gouvernance d'une entreprise. Le Lundi 4 février a été donné à tous l'occasion inédite d'incarner ce rôle dans la conférence-spectacle : « L'AG du futur ». 673 spectateurs sont donc devenus actionnaires le temps d'un soir pour déterminer si oui ou non, l'entreprise fictive Mirliton deviendrait une entreprise à mission ; afin de conjuguer rentabilité économique et contribution au bien commun.

L'événement était organisé par Prophil en partenariat avec KPMG, Usbek & Rica, Sycomore AM et la Fondation Croissance Responsable. L'objectif était double, à la fois pédagogique dans son désir de montrer le fonctionnement d'une entreprise à la lumière des nouvelles possibilités offertes par la loi PACTE, mais aussi prospectif en posant la question : les ambitions d'une entreprise à mission sont-elles compatibles avec le profit ?

Lors de cette assemblée ont été soumises aux votes trois résolutions, chacune d'entre elles représentant un changement fort pour l'entreprise :

- La modification des statuts pour l'intégration d'une mission au service du bien commun (la « raison d'être » de l'entreprise), faisant de Mirliton la première entreprise à mission française cotée.
- La création d'un comité mission composé d'administrateurs et de personnalités extérieures afin de formaliser un programme pluriannuel de mise en action de la mission.
- La déclinaison de la mission en trois engagements, pour favoriser la relation long-terme avec les partenaires stratégiques de l'entreprise (agriculteurs, fournisseurs, ...), pour établir une répartition équitable et transparente de la valeur entre salariés et dirigeants, ainsi que pour soumettre tout investissement supérieur à 20 M€ à l'accord du comité mission.



Les spectateurs/actionnaires ont été séduits par le scénario plein d'humour et convaincus par les interventions des personnalités présentes. On peut citer notamment Maxime de Rostelan (Fermes d'avenir) et Jean Moreau (fondateur de Phénix) en tant que membres du comité mission, Jean-Marc Vittori (Les Echos) en tant qu'expert économique ou encore William Bourdon dans le rôle de l'avocat du Climat.



Les participants munis de boîtiers électroniques ont voté dans un consensus écrasant pour la transformation de Mirliton en entreprise à mission, en acceptant les trois résolutions. Ainsi s'est clôturée cette assemblée générale peu commune, qui soulève de nombreuses questions. Est-ce que le dispositif défini dans la loi PACTE sera à la hauteur des attentes ? Quel sera l'accueil dans des grandes entreprises d'une telle transformation ? Comment et quand les entreprises vont-elles se lancer dans cette nouvelle aventure ? KPMG souhaite accompagner les entreprises dans cette transformation en facilitant la mise en place d'une stratégie globale comme levier de performance à long terme.



Prophil et la Direction Nationale Economie Sociale et Solidaire de KPMG travaillent de concert sur le sujet des entreprises à mission depuis 2017. Ce partenariat vise une meilleure connaissance des modèles existants (actuellement internationaux) et propose un plaidoyer pour le modèle français (défini dans la loi PACTE, Objet Social Etendu).



### Votre contact :

**Bernard Bazillon**  
Associé, Directeur National  
Economie Sociale et Solidaire  
[ecosociale@kpmg.fr](mailto:ecosociale@kpmg.fr)



Les informations contenues dans ce document sont d'ordre général et ne sont pas destinées à traiter les particularités d'une personne ou d'une entité. Bien que nous fassions tout notre possible pour fournir des informations exactes et appropriées, nous ne pouvons garantir que ces informations seront toujours exactes à une date ultérieure. Elles ne peuvent ni ne doivent servir de support à des décisions sans validation par les professionnels ad hoc. KPMG S.A. est le membre français du réseau KPMG International constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse (« KPMG International »). KPMG International ne propose pas de services aux clients. Aucun cabinet membre n'a le droit d'engager KPMG International ou les autres cabinets membres vis-à-vis des tiers. KPMG International n'a le droit d'engager aucun cabinet membre.

© 2019 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.